

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 2 NOVEMBRE 2020, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19) LA DIMENSION DE LA SALLE DU CONSEIL NE PERMET PAS D'AVOIR LA PRÉSENCE DES CITOYENS

Sont présents:

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brzeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absent : Ian de Cotret-Brzeau, conseiller, siège #1

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020
6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
7. FACTURES REÇUES
- ~~8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE GRAVIER SAISON 2020 ET ABROGER RÉOLUTION NO. 2020-10-127~~
9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PROSEPT DANS LE DOSSIER D'AFFAISSEMENT DU PONCEAU SOMERS
10. RAPPORTS
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur
 - 10.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 10.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
 - 10.4 Dépôt des états comparatifs tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec
 - 10.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires tel que prévu par l'article 358 L.E.R.M.
11. RECONNAISSANCE À NOS POMPIERS QUI ONT ACQUIS PLUS DE TRENTE (30) ANS DE SERVICE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES MAYO/MULGRAVE & DERRY
12. MODIFICATION DE L'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
13. DEMANDE DE DISPENSE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES
14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)

3. ORDRE DU JOUR

2020-11-138

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

2020-11-139

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020

2020-11-140

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2020-11-141

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 11835 à 11854 : 118 536.61 \$

Chèques annulés 11855 à 11874

Chèque numéro 11875 : 50.00\$

Paiements en ligne : 10 695.85 \$

Paies : 17 327.92 \$

Grand total : **146 610.38 \$**

Adoptée à l'unanimité

7. FACTURES REÇUES

2020-11-142

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500 \$ sont les suivantes;

- Épursol 47 852.59 \$
- Pavage Lafleur 12 555.27 \$
- Proligne (marquage rues) 4 478.62 \$
- Deveau (avocats) 4 005.44 \$
- HKR (ingénieur) riv-blanche 9 556.73 \$

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

~~8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE GRAVIER SAISON 2020 ET ABROGER RÉSOLUTION NO. 2020-10-127~~

9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PROSEPT DANS LE DOSSIER D'AFFAISSEMENT DU PONCEAU SOMERS

2020-11-143

ATTENDU QUE monsieur Ryan de la compagnie « Prosept » a déjà été mandaté dans le dossier d'affaissement du ponceau Somers tel que stipulé dans la résolution no. 2020-07-090;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que M. Ryan soit présent dès le 12 novembre au moment où les entrepreneurs retireront l'ancien ponceau afin de valider que le remblai n'a pas été exécuté selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE le tarif horaire de M. Ryan est à 150 \$ / heure et que les frais de déplacement sont à 0,55\$ / km

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Mayo souhaitent la présence de M. Ryan de Prosept durant la période où le ponceau sera retiré sur le chemin Somers.

Adoptée à l'unanimité

10. RAPPORTS

10.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2020-1001	195 Libellules	Constr. Résid.	7-F
2020-1002	195 Libellules	Captage eau	7-F
2020-1003	195 Libellules	Inst. Sept.	7-F
2020-1004	195 Libellules	Const. remise	7-F
2020-1005	4831 rte 315	Rénovation	5-V
2020-1006	100 Daly	Abattage arbres	5-V
2020-1007	405 Burke	Captage eau	7-F
2020-1008	415 Burke	Construction garage	7-F
2020-1009	110 Giroux	Abattage arbres	5-V

10.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention

10.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

10.4 Dépôt des états comparatifs tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec

10.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires tel que prévu par l'article 358 L.E.R.M.

11. RECONNAISSANCE À NOS POMPIERS QUI ONT ACQUIS PLUS DE TRENTE (30) ANS DE SERVICE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES MAYO/MULGRAVE & DERRY

2020-11-144

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est fière de souligner les trente (30) ans de service des pompiers suivants :

- **Tim Lalonde (chef pompier) 4 juillet**
- **Eric Somers (lieutenant) 1^{er} octobre**
- **Michael St-Pierre (lieutenant) 1^{er} octobre**

ATTENDU QUE sans notre chef pompier, Tim Lalonde, le service incendies ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, son acharnement, ses contacts et sa grande connaissance du métier ont servi à notre municipalité;

ATTENDU QUE le service de sécurité des incendies de Mayo/Mulgrave & Derry est l'un sinon LE service incendie le plus respecté de la région avec ses 24 pompiers formés;

ATTENDU QUE 30 ans de service c'est plutôt rare en ces périodes difficiles que nous traversons et nous trouvons important de le souligner;

ATTENDU QUE le chef pompier est un membre important, et les lieutenants le sont tout autant, ensemble ils forment une belle équipe;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET résolu QUE** le conseil de la municipalité de Mayo est fier de reconnaître les trente (30) années de services pour Tim Lalonde (chef pompier) pour Eric Somers (lieutenant) ainsi que pour Michael St-Pierre (lieutenant) **ET QUE** la directrice générale soit mandatée pour leur faire parvenir une copie à chacun d'entre eux de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12. MODIFICATION DE L'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

2020-11-145

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo fait partie de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la couverture de ces assurances;

ATTENDU QUE les amis de la forêt-la-blanche ne seront plus couverts avec l'assurance responsabilité civile et l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants à compter du 1^{er} décembre 2020, qu'ils ont avec Rando Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo fait partie d'une entente tripartite avec les Amis de la Forêt-la-Blanche, le gouvernement du Québec et la municipalité de Mayo;

ATTENDU QU'il est possible d'ajouter l'assurance responsabilité civile et l'assurance responsabilité des administrateurs à l'assurance de la municipalité de Mayo pour un montant supplémentaire de 175\$ par année, donc, les Amis de la Forêt-la-Blanche seront facturés pour rembourser les frais;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET résolu QUE** le conseil de la municipalité de Mayo demande à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ainsi qu'à son représentant, monsieur Alain St-Amour d'ajouter l'assurance responsabilité civile et l'assurance responsabilité des administrateurs à compter du 1^{er} décembre 2020; **ET QUE** la directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MMQ dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

13. DEMANDE DE DISPENSE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

2020-11-146

ATTENDU QUE l'article 938.1 du *Code municipal du Québec* donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

ATTENDU QUE le contrat actuel entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

ATTENDU QUE les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

ATTENDU QUE la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

ATTENDU QUE le projet de loi no. 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;

ATTENDU QUE selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021;

ATTENDU QUE les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

ATTENDU QUE le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 15 560 \$;

ATTENDU QUE dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu **QUE** la municipalité de Mayo transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)

2020-11-147

ATTENDU les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

ATTENDU le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages au 20 chemin du Pignon-Vert (matricule 9461 09 0853, lot 4652888) ne permet pas au sinistré (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

ATTENDU QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 20 chemin du Pignon-Vert (matricule 9461 09 0853, lot 4652888) soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil :

- Accepte la cession de terrain pour 1\$, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.
- Autorise le maire et la directrice générale à signer tous les actes d'acquisitions dudit terrain vacant.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que le propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-148

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

19 h 47

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions

qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2)
du Code municipal du Québec.

Par

Robert Bertrand, maire